

Gymnastique 2023-2024, Politiques et règlements

Engagement du parent

1. Règlements Gymnigan

Avant de s'inscrire au programme de gymnastique, Le parent doit lire les règlements régissant les activités. Ce document a pour objectif de clarifier tout ce qui pourrait être l'objet d'un litige entre les parties.

1.1 Comportement

- Les discussions des parents avec les entraîneurs devront se faire après les cours pour ne pas nuire à l'entraînement des gymnastes.
- Le parent devra démontrer du respect et de la confiance envers l'équipe du Gymnigan. Les commentaires devront être discutés avec la directrice générale.

Sanctions pour comportement inadéquat

Selon la situation (réf. Engagement de l'athlète) un élève peut recevoir une sanction de la simple suspension d'un entraînement à une suspension de plusieurs entraînements. Si les avertissements se répètent, celui-ci pourrait se voir suspendu de l'équipe de compétition.

1.2 Horaire (peut varier selon la disponibilité des entraîneurs)

- La période du contrat débute le lundi 28 août 2023 pour se terminer au 15 juin 2024.
- Durant les jours fériés, les cours de gymnastique n'auront pas lieu, réf. Calendrier annuel.
- L'élève gymnaste doit respecter l'horaire d'entraînement, soit, arriver un peu à l'avance afin d'être prêt pour débiter à l'heure prévu et partir à la fin des cours. Si votre enfant s'absente, prière de nous écrire au admgyrnigan@outlook.com pour nous informer.
- Les cours seront annulés si l'établissement scolaire est fermé ou si les conditions routières ne permettent pas une circulation sécuritaire. Aucun cours ne sera repris lors des journées tempêtes.

Chaque entraînement est planifié et structuré en fonction de l'apprentissage des mouvements et du développement de l'athlète. Il est donc très important de prendre au sérieux la présence de votre enfant à chaque pratique et de respecter les heures d'entraînement. Ceci contribuera directement de façon positive sur la planification, l'organisation et l'évolution du groupe. Étant donné qu'un taux d'absentéisme de plus de 10% a une influence majeure sur le développement, il ne sera donc pas toléré.

1.3 Fédération de gymnastique du Québec

L'élève doit être membre de la Fédération de gymnastique du Québec et défrayer les frais attachés à sa catégorie, si un frais supplémentaire est nécessaire.

1.4 Frais d'inscription

Le parent reconnaît que la participation d'un élève au programme de gymnastique est le fruit d'une réflexion personnelle et familiale importante. Lorsqu'un parent inscrit son enfant dans le programme, il s'engage pour une année entière et ne peut annuler l'inscription en cours d'année.

- 5 heures par semaine : 785\$
- 7 heures par semaine : 935\$
- 11 heures par semaine : 1110\$
- 14,30 heures par semaine : 1465\$

1.4.1 Inscription

Le 23 août 2023, vous devrez inscrire votre enfant pour la prochaine saison. Vous devez vous rendre au www.gymnigan.ca.

Avant de procéder à l'inscription de votre enfant, il vous faudra payer les frais de maillot ainsi que ceux de la fédération sans quoi vous ne pourrez inscrire votre enfant. Gymnigan aura déposé dans votre panier ces deux activités. La balance des cours pourra être réglé par un maximum de 4 versements.

** Afin de commander le maillot de compétition de votre enfant, vous devez remplir notre google forms transmis dans notre courriel d'envoi. Veuillez-vous référer à la charte qui se trouve dans notre google forms. Vous avez jusqu'au 1^{er} septembre pour nous faire parvenir la grandeur et paiement du maillot de votre enfant.

Le club à acheté un maillot XSA afin de voir de quoi il ressemble. Parmi tous les athlètes qui prendront un XSA, nous feront un tirage. La gymnaste gagnante recevra son maillot sans attendre la commande. (Le maillot est au même prix que tous les autres. L'athlète aura seulement le privilège de l'avoir en premier).

1.4.2 Remboursement

S'il y a abandon durant l'année, le parent s'engage à assumer tous les frais prévus au contrat pour l'année entière et renonce à tout remboursement.

Pour ces raisons, le parent ne sera pas remboursé et devra payer la somme totale de son inscription si :

- L'élève quitte le précompétitif de son propre chef;
- Une blessure mineure empêche temporairement l'élève de poursuivre la pratique de sa discipline sportive;
- L'élève est expulsé du programme de compétition à la suite du non-respect des principes mentionnés dans ce document et dans le contrat d'engagement de l'élève.

Nos partenaires :



1.4.3 Exceptions de remboursement

Les seules occasions où les frais d'inscription seront remboursés sont :

- Lorsque, sur avis médical écrit, une incapacité physique nécessite l'arrêt de la pratique de la discipline pour plus de 2 semaines.
- Lorsque, selon l'évaluation, la direction du Gymnigan retire l'athlète du programme.
- Le club de Gymnastique du Gymnigan cesse toutes activités commerciales ou publiques.
- Lors d'un déménagement en cours d'année et qu'aucun réseau de transport n'est disponible afin de permettre à l'élève de poursuivre le programme.

Le remboursement se fera alors au prorata des services d'entraînement utilisés jusqu'à son retrait.

1.5 Frais de retard

Si le paiement complet n'est pas terminé avant le 31 janvier 2024, une pénalité de 100\$ sera appliquée au compte pour frais de retard. Après le 20 février, si aucune entente n'est prise entre le club et le parent afin d'acquitter le solde, l'enfant se verra refusé l'accès au gymnase.

Il est possible durant l'année de participer à des campagnes de financement afin de diminuer vos frais d'inscription.

1.6 Frais de compétition

Tous les frais de compétition sont exigés à la date butoir annoncée afin d'officialiser la participation de l'enfant à la compétition. Le coût des compétitions n'est pas inclus dans les frais d'inscriptions.

- Provinciale : 100\$ par compétition (prix sujet à changement)
- Régionale et défi : 60\$ (prix sujet à changement)

1.7 Achat

Chaque gymnaste devra avoir en sa possession

a. Maillot de compétition :

- Niveau régional et provincial : environ 120\$
- Niveau défi : environ 80\$

** Pour le niveau pré-compétitif, le maillot et le pantalon de compétition n'est pas obligatoire. Il est permis de l'acheter. Si un athlète désire se le procurer, il doit acheter le maillot régional.

b. Le pantalon de compétition pour les gymnastes de niveau régional et provincial seulement. (Prix à venir)

Les frais du maillot et des pantalons ne sont pas remboursables en cas d'abandon.

c. Une paire de gant pour barre asymétrique (optionnel)

d. Défi :

- Poignet d'échauffement (comme au tennis) pour les sangles et petite paire de gant d'automne en coton.
- Une paire de sangle pour la barre fixe. En vente au gymnase. (Obligatoire) Le prix est à venir.

1.8 Chorégraphie au sol

Il est possible pour les gymnastes de niveau R5 de se procurer une routine individuelle au coût de base de 75\$. Pour le niveau provincial, il est obligatoire d'avoir une chorégraphie individuelle au sol. Des frais de base 75\$ vous sont exigés. Ce coût comprend la recherche de musique, le montage de la chorégraphie ainsi que deux heures de travail avec l'athlète. Des frais supplémentaires à l'heure(30\$/H) peuvent être chargés en extra si l'athlète a besoin de plus de 2H de travail avec le chorégraphe. Vous en serez avisé dans le cas échéant.

Si un athlète change de niveau et que sa chorégraphie de sol nécessite des modifications, des frais de 30\$/H seront exigés.

1.9 Fermeture des lieux

Aucune reprise ne sera organisée lors de fermeture de l'école qui n'est pas sous notre responsabilité.

Exemple : tempête de neige.

2.0 Profil gymnastiques secondaire

Les élèves inscrits en concentration gymnastique ont la possibilité de faire de la compétition sans suivre de cours de gymnastique de soir. Cependant, l'élève doit respecter le nombre d'heures d'entraînement relié à sa catégorie. L'élève aura à faire le même nombre d'heures que les athlètes du soir. (7 heures pour les niveaux R2 à R4 et 11H pour les niveaux R5 et +). L'élève doit suivre l'horaire suivante :

- I. 3 entraînements le matin de 7H45-8H45 (mardi, mercredi et jeudi)

Les élèves qui feront partie de ce programme doivent avoir le maillot de compétition et doivent respecter tous les termes énoncés dans ce contrat.

Un surplus de 375 \$ vous sera facturé pour les heures qui seront faites à l'extérieur des heures du profil. Les entraînements le matin et le midi débiteront lors du 2^e cycle de 10 jours, soit le 14 septembre. La date limite pour s'y inscrire est le 7 septembre.

2.1 Photos

Par l'acceptation de ce contrat, j'autorise Gymnigan à prendre des photos et des vidéos mon enfant. Gymnigan utilisera ces photos et vidéos à des fins de promotion. Nous publions aussi des vidéos de réussites via notre page Facebook ou Instagram.

3. GROUPE FACEBOOK

Nous vous invitons à vous joindre à notre groupe Facebook de parents. Veuillez nous faire une demande à la page suivante : Compétitrices volet gymnastique Gymnigan.

Nos partenaires :



Engagement du gymnaste

1. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

Avant de s'inscrire au programme de gymnastique, l'athlète doit lire les règlements et politiques régissant les activités. Ce document a pour objectif de clarifier tout ce qui pourrait être l'objet d'un litige entre les parties.

L'athlète qui s'inscrit au Gymnigan dans le secteur compétiteur prend les engagements suivants :

1. **L'entrée et la sortie** des athlètes se fait par la porte # 29 situé près des terrains de soccer.
2. **S'attacher les cheveux** en tout temps en utilisant des élastiques de qualité.
3. **Habillement** :
 - a. Pour les gymnastes féminines :
 - L'entraînement se fait en maillot de gymnastique.
 - Les camisoles avec bretelles spaghetti et top de sport sont interdites.
 - Le port du cuissard est permis en tout temps lors des entraînements.
 - Il est interdit de mettre des shorts de sport. Nous permettons seulement les cuissards ou leggings
 - Les cuissards sont permis en compétition. Cependant, ceux-ci doivent être noire uni sans AUCUNE marque. Vous devez faire approuver ces cuissards par Annik Rousseau.
 - c. Pour tous les athlètes inscrits en compétition, le maillot et pantalon de compétition sont obligatoires pour tous. Pour les gymnastes défi, seul le maillot est obligatoire.
 - d. Le sac de sport est recommandé afin de faciliter les déplacements et le transport des effets personnels.
4. **Les discussions** avec les entraîneurs devront se faire après les cours afin de ne pas nuire à l'entraînement. Afin d'officialiser la rencontre, il sera préférable de prendre rendez-vous avec l'entraîneur concerné.
5. **La participation** à au moins 2 compétitions / évaluations est obligatoire. Le lieu et le moment demeure la décision des entraîneurs.
6. **Comportement** : l'élève doit en tout temps :
 - a. Avoir un bon esprit sportif.
 - b. Agir avec respect et soigner son langage et son comportement envers les autres, le club et les entraîneurs.
 - c. Travailler au meilleur de ses compétences et être à l'écoute des conseils de son entraîneur.
 - d. Démontrer de l'effort et de la persévérance.

- e. Être conscient des heures d'entraînement et prendre les moyens nécessaires pour être en forme lors de ceux-ci.
- f. **Être ponctuel.**
- g. **Aviser à l'avance le plus possible de toute absence.**

7. Boissons énergétiques et autres substances

L'utilisation de boissons énergétiques ou drogues lors des entraînements est interdite (Red Bull, Rockstar, NOS, etc.). L'utilisation ou la possession de substances illégales est défendue en toutes circonstances. Une suspension sera effective immédiatement.

8. Une bonne hygiène corporelle est exigée à tous ses entraînements et l'utilisation de déodorant est obligatoire.

9. Cellulaire

Aucun cellulaire ne sera autorisé dans le gymnase à moins d'une autorisation spéciale de la part des entraîneurs.

Engagement pour tous

Le non-respect d'un des points énumérés ci-haut entraînera ces sanctions :

1^e étape : Une rencontre avec l'entraîneur chef et son entraîneur.

2^e étape : Une rencontre sera organisée avec le parent pour lui faire part de la situation et déterminer un plan d'action afin d'améliorer la situation.

3^e étape : Si aucune amélioration, un retrait du groupe ou de la compétition sera effectif.

Communication

Administration : clubgym@cssenergie.gouv.qc.ca ou 819-539-2285 p 3518

Responsable du secteur compétiteur : admgyrnigan@outlook.com

Nous souhaitons à tous une belle année 2023-2024

Annik Rousseau
Entraîneur chef
Gymnigan

Nos partenaires :

